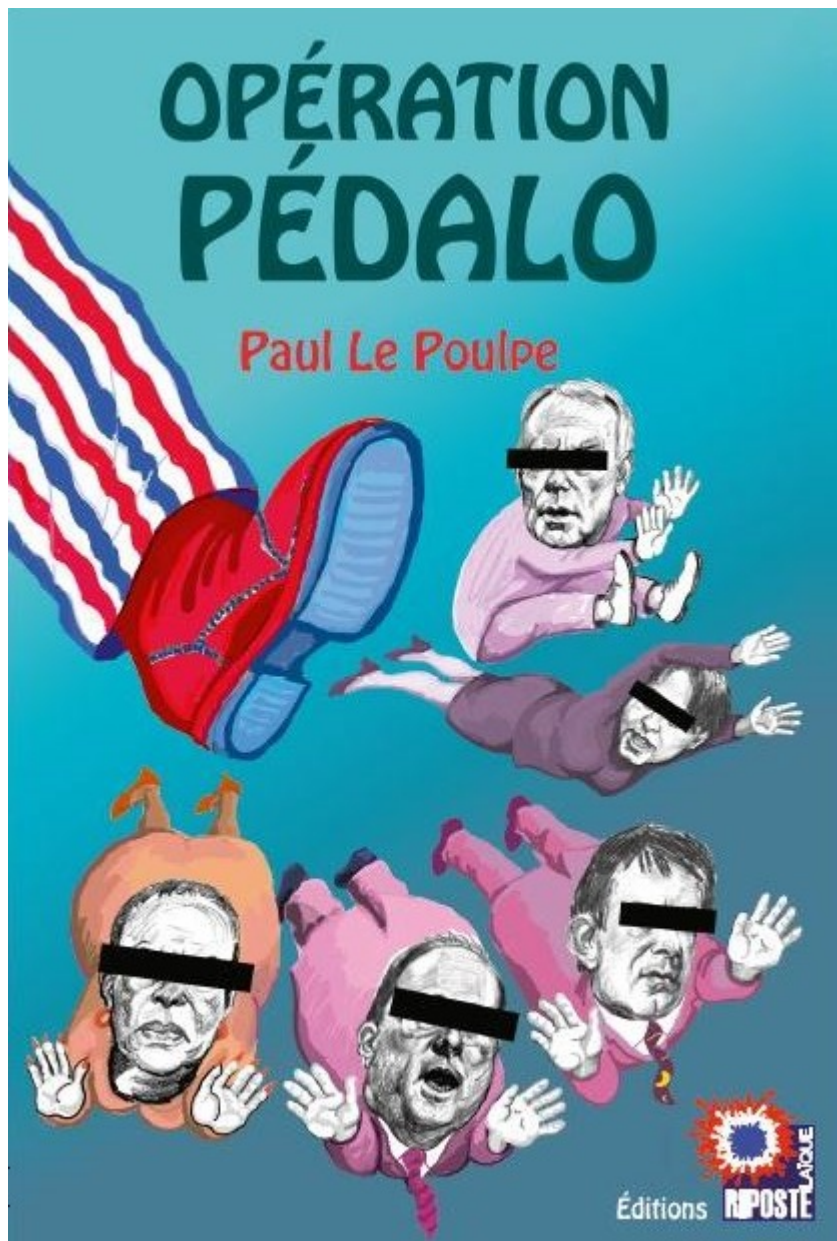


Si je qualifiais Anne Hidalgo de salope gauchisante, serais-je condamné ?



Nul n'a oublié la relaxe de Nicolas Bedos, qui avait qualifié Marine Le Pen de « salope fascisante ». Notre grande amie Aurore Chauvelot, procureur de la République, avait réclamé la relaxe pour le Fils à Papa. Son argument : selon elle, la phrase du même Bedos se situait « *dans le registre de l'humour, de la caricature qui autorise l'outrance* ».

Je ne peux donc que m'interroger. Supposons que je qualifie Anne Hidalgo de « *salope gauchisante* », quel serait mon sort, si cette dernière décidait de déposer plainte contre moi ? Je ne peux penser que le procureur Chauvelot ne remette en cause l'égalité de chaque citoyen devant la loi. Elle pourrait certes estimer que Bedos se dit humoriste, et contester ce qualificatif pour moi. Mais, dans ce cas, je lui ferai parvenir mon livre « *Opération Pédalo* », où je crois avoir gagné de haute lutte le titre d'humoriste, dans un style certes fort différent de celui de Fils à Papa.



Je pourrais, bien évidemment, justifier les deux termes. Je pourrais considérer que le fait de violer la laïcité, à la mairie de Paris, en organisant la Fête de la rupture du jeûne du ramadan mérite ce qualificatif. Je pourrais ajouter qu'attribuer 1,3 million de subventions exceptionnelles à l'Institut des Cultures d'Islam, loger gratuitement le CFCM et avoir voté le financement de la Mosquée du 18e arrondissement pour la somme de 26 millions d'euros me donne encore davantage d'arguments pour utiliser ces termes certes un peu grossiers.

LA LIBERTE D'EXPRESSION VERSION HIDALGO



Naturellement, l'épisode grotesque de la plainte d'Anne Hidalgo contre mon amie la dessinatrice Ri7, pour un dessin jugé injurieux, m'en donne encore davantage le droit. Oser traîner une artiste devant les tribunaux, après avoir fait tout son cinéma, le 11 janvier, autour de « *Je suis Charlie* », et avoir fait ce journal citoyen d'honneur de la Ville de Paris, cela justifierait vraiment, plus que tout autre exemple, le terme de « *salope gauchisante* » .

Je pourrais également commenter la frénésie de réquisitions de logements du maire de Paris, qui, en bonne idéologue, veut imposer le « *Vivre Ensemble* » avec les nouveaux venus à ses administrés les moins aisés, qui n'en ont pas forcément envie. Je pourrais ajouter ces grotesques numéros sur la République, et ceux qui, selon ses critères à elle, Anne Hidalgo, n'en font pas partie. Je pourrais faire remarquer que les islamistes pouvaient manifester leur soutien à Morsi, ce samedi, dans les rues de Paris, quand Hidalgo a tout fait pour interdire tout rassemblement pacifique devant la mairie de Paris, pour protester contre la commémoration du ramadan, le 9 juillet 2014.

Je crois que je pourrais vraiment multiplier les exemples qui

justifieraient de qualifier Anne Hidalgo de « *salope gauchisante* » .

Mais je ne le ferai pas, pour deux raisons. J'avoue qu'en cas de plainte, ayant entendu la plaidoirie du procureur Chauvelot contre mes amis Pierre Cassen et Pascal Hilout, je ne suis pas certain du tout que celle-ci demanderait la relaxe contre moi, comme elle l'a fait pour le fils Bedos. Donc mon audace amputerait encore les finances de *Riposte Laïque*... et les miennes.

Mais il y a une deuxième raison pour laquelle je ne le ferai pas. Il n'est pas dans mes habitudes de qualifier les femmes politiques, même quand il s'agit de mes pires adversaires, de « salopes ». Question d'éducation, ce qui me différencie encore du fils Bedos. Je préfère, concernant Anne Hidalgo, la description qu'en avait faite Serge Federbusch, animateur du site Delanopolis, qui avait comparé cette carriériste opportuniste vivant confortablement sur la bête à une moule accrochée à son rocher...

Donc, qu'Anne Hidalgo ne se sente pas obligée de déposer plainte contre moi, puisque, après mure réflexion, je n'utiliserai pas le qualificatif de « *salope gauchisante* » à son encontre.

Paul Le Poulpe